

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET N° D/2015 **213** /RPG/SGG

PORTANT ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE "OR"
A TITRE POSTHUME DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 22 Septembre 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret D/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{er}/ Est décernée la Médaille Militaire "OR " de l'ORDRE NATIONAL DU MERITE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE à Titre Posthume au **Lieutenant-Colonel Marwane DIALLO** en Service à l'EMIA, en reconnaissance des services rendus pour la Défense de la Patrie.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

07 DEC. 2015



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée